

Véhicule de fonction

Titutaire d'un emploi supérieur :

LOUIS MORISSET

Président-directeur général

Année financière Trimestre
2022-2023 Janvier à mars

Dépenses d'essence	Dépenses d'entretien	Droit d'immatriculation et frais d'assurance
1 241,60 \$	5 656,69 \$	594,25 \$

Conformément à son décret de nomination, l'Autorité fournit à Louis Morisset une automobile pour son usage personnel et professionnel. De plus l'Autorité assume les frais d'immatriculation et d'assurances ainsi que les dépenses de fonctionnement et d'entretien. Toutefois, les dépenses de fonctionnement sont à la charge de Louis Morisset pendant ses vacances et la quote-part des frais reliés à son usage personnel de ce véhicule constitue un avantage imposable en application des règles fiscales.